



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 68793

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le rapport du Conseil économique et social « La régionalisation ferroviaire ». Page I-20, le Conseil économique propose que les régions soient associées à tous les projets et réflexions ayant trait au développement ferroviaire à long terme, en particulier par l'institutionnalisation de la représentation des régions au conseil d'administration de la SNCF. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les régions devenant autorités organisatrices des services régionaux de voyageurs, à compter du 1er janvier 2002, il apparaît en effet opportun qu'elles soient associées aux réflexions et projets ayant trait au développement ferroviaire. Aussi, le dispositif législatif et réglementaire relatif à ce transfert de compétences comporte certaines dispositions en matière de concertation et de consultation entre les différents partenaires, en particulier dans le titre V du décret n° 2001-116 du 27 novembre 2001 relatif au transfert de compétences en matière de transports collectifs d'intérêt régional. Les régions seront ainsi informées des procédures d'attribution des sillons, des projets de modification de la consistance ou des caractéristiques du réseau ferré national. Elles seront également consultées sur tout projet de modification des modalités de fixation des redevances d'infrastructure. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) prévoit également la création d'un comité national de suivi de la décentralisation des services voyageurs d'intérêt national, auprès du ministre chargé des transports. Il sera consulté sur l'ensemble des questions relatives au transfert de compétences et réunira tous les présidents de la régions, les représentants de la SNCF, de RFF et des ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68793

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6425

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2386